

R-B

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 13 septembre 2016 à 20 h à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique à Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Alain Carrier maire
 Monsieur Régis Sirois conseiller, siège numéro 1
 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège no. 2
 Madame Francine Bezeau conseillère, siège numéro 5

Monsieur Bertrand Lavoie, conseiller, siège numéro 3 est absent, absence motivée.
Madame Marie-France Dupont, conseillère, siège no. 4 est absente, absence motivée.
Monsieur Robin Deschênes, conseiller, siège numéro 6 est absent, absence motivée

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Carrier.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Yves Banville, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-09-177 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

- 2. Entrée gauche de l'église – Réparations d'asphalte
- 3. SCFP – Autorisation de paiement – Griefs numéros 2015-02, 2015-03 et 2015-04
- 4. Période de questions.
- 5. Levée de la séance

Adoptée

2. ENTRÉE GAUCHE DE L'ÉGLISE – RÉPARATIONS D'ASPHALTE

16-09-178 Sur la proposition de madame Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici de faire les réparations d'asphalte à l'entrée de l'église comme mentionné dans l'acte de vente du presbytère.

Adopté

3. SCFP – AUTORISATION DE PAIEMENT – GRIEFS NUMÉROS 2015-02, 2015-03 ET 2015-04


Reporté à une séance ultérieure

4. PÉRIODE DE QUESTIONS


5. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-09-179 Sur la proposition de madame Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20h08, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée



Alain Carrier, maire



Yves Banville
Directeur général & Secrétaire-trésorier

Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Carrier, maire